

LES MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion est un **préalable à l'intervention de l'Agence**. Elle se fait sur délibération de la collectivité, approuvant les statuts, et dans laquelle sont précisés les noms du titulaire et du suppléant. Les cotisations annuelles sont forfaitaires et varient en fonction des tranches de population.

⇒ Pour les communes*

• moins de 500 habitants	100 €
• de 501 à 1 000 habitants	200 €
• de 1 001 à 2 000 habitants	400 €
• de 2 001 à 5 000 habitants	1 500 €
• de 5 001 à 10 000 habitants	2 500 €
• plus de 10 000 habitants	4 000 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation au 1^{er} janvier de l'année en cours, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus. Pour les communes nouvelles, leur nouvelle population totale s'applique.

⇒ Pour les intercommunalités

Deux options possibles :

- adhésion complète (ingénierie + eau/assainissement)
- adhésion uniquement sur les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques. Dans cette éventualité, il est possible de compléter dans un second temps par une cotisation à l'offre d'ingénierie.

Adhésion complète* (a + b)

• moins de 10 000 habitants	2 500 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	4 000 €
• plus de 30 000 habitants	6 500 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation au 1^{er} janvier de l'année en cours, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus.

a – Cotisation pour les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques uniquement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

b – Cotisation complémentaire pour l'offre d'ingénierie

(en cas de cotisation initiale uniquement pour les compétences eau/assainissement)

• moins de 10 000 habitants	2 300 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	3 600 €
• plus de 30 000 habitants	5 900 €

⇒ Pour les syndicats d'eau et d'assainissement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

LES TARIFS DES INTERVENTIONS AVEC CONTRIBUTION

		CATÉGORIE	TARIFS
PÔLE INGÉNIERIE TERRITORIALE	INGÉNIERIE TERRITORIALE Accompagnement des communes	TARIFS ADHÉRENTS (nets) :	
		Études, expertises	360 € net / jour
		Compteur routier (vc) jusqu'à 2 unités Compteur supplémentaire	450 € net / semaine 150 € net / semaine
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT	AMO / MAÎTRISE D'OEUVRE EAU ET ASSAINISSEMENT (TVA 20 %)	Chef de projet	565 € HT / jour
		Technicien	370 € HT / jour
		Assistance administrative	345 € HT / jour
	WEB SIG (TVA 10 %)	Chef de projet	565 € HT / jour
		Technicien	370 € HT / jour
		Assistance administrative	345 € HT / jour
	GPS centimétrique (TVA 10 %)	Location	50 € HT / jour
		Journée supplémentaire dépassant la durée de la convention	100 € HT / jour
		Formation de prise en main (obligatoire pour le premier contrat)	310 € HT / jour
	Assistance technique à l'assainissement collectif (TVA 10 %)	Suivi des stations et des réseaux	Tarifs actualisés annuellement

Tarifs non adhérents : nous consulter